



**Le Choix**  
Citoyens pour  
une mort choisie

# MANIFESTE DES SENTINELLES DE LA LIBERTÉ

Ma vie, ma mort, mon choix !

En France, aujourd'hui, trop de femmes et d'hommes meurent encore dans des conditions indignes. La loi Claeys-Leonetti les condamne à aller jusqu'à l'extrême limite de leurs forces avant de pouvoir bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès. On fait silence sur ces mauvaises morts comme sur les trop nombreux suicides violents qui en sont une terrible alternative.

Je déclare être de celles et ceux qui ne veulent plus subir une fin de vie insupportable. Je réclame le libre accès à une fin de vie respectueuse de mes choix conscients, qui doivent être protégés par la loi en France, sans avoir à m'expatrier.

Les discussions sur l'euthanasie et le suicide assisté subissent des hauts et des bas : un temps, elles occupent tout le champ médiatique, un temps, on préfère ne plus rien en dire. **En janvier 2026, le Sénat a honteusement fait fi de la volonté exprimée dans les sondages d'opinion, par la Convention citoyenne et les votes des députés en avril 2021 et mai 2025.**

La classe politique française si elle connaît encore la signification de la DÉMOCRATIE, doit tenir compte de la demande du peuple.

Retenons-en deux principes fondateurs :

« – *La volonté du patient et son libre arbitre doivent prévaloir en toutes circonstances.*

– *L'aide à mourir doit être incluse dans un parcours de soin global, qui doit bénéficier du soutien des soignants.* »

Les élus doivent prendre sans tarder leurs responsabilités. Je ne saurais attendre encore des années qu'advienne le temps d'une bonne loi permettant l'aide médicale à mourir pour toute personne en état de détresse avérée, en état d'urgence. Prenons exemple sur la Belgique : la loi dépénalisant l'euthanasie y est effective depuis 2002. Le nombre des euthanasies n'y a pas « explosé ». La grande majorité des Belges n'y recourt pas. Mais celles et ceux qui l'exigent gagnent assurément en sérénité, dès lors qu'ils savent pouvoir demander à leur médecin, dans le respect de leur volonté, de les aider à partir. Tel doit être aussi notre droit !

**Mourir est le dernier acte de notre vie. Nul ne doit pouvoir en décider à notre place !**

Certains malades, qui en ont les moyens, mieux informés, choisissent d'aller mourir en Belgique, ou en Suisse. C'est reconnaître un privilège qui contredit à l'évidence la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité !

Outre l'avènement d'une nouvelle loi autorisant l'aide active à mourir sereinement, nous exigeons :

1. L'arrêt-des-poursuites contre les citoyens qui se seraient procuré le Pentobarbital leur permettant une mort douce.
2. L'arrêt des poursuites contre tous les soignants qui aideraient une personne en détresse à sa demande et en vertu du principe d'état de nécessité

En l'absence d'un véritable droit du patient à une fin de vie digne, j'affirme être prêt(e) à la désobéissance, comme tant de femmes s'y sont risquées avant que la loi Veil ne les autorise à avorter. Je continuerai de choisir pour moi-même la mort qui me conviendra, et s'il le faut clandestinement, ou à l'étranger.

**Pour que la loi qui sera votée ne soit pas vide de sens et prenne en compte ce que nous voulons, signez et faites signer autour de vous !**